

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XV

Québec, 20 juin 1903

No 44

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 689. — Les Quarante-Heures de la semaine, 689. — Son Excellence le Délégué apostolique à Québec, 690. — Le centenaire de Nicolet, 690. — Chronique diocésaine, 691. — Une méprise originale, 692. — Résultat du concours littéraire annuel donné par M. l'Inspecteur ecclésiastique aux élèves du Cours supérieur des convents du diocèse de Québec, 693. — Revue générale, 694. — L'éducation et l'augmentation de la subvention fédérale, 699. — N'en faut plus ! Mais qu'on nous les laisse ! 701. — Bibliographie, 703.

Calendrier

21	DIM.	b	III apr. Pent. S. Louis de Gonzague, confesseur. SOLENNITE du SACRE-CŒUR. <i>Kyr.</i> 2 ton. (Procession et Consécration au Sacré-Cœur de Jésus.) II Vêp., mém. du dim. seulement.
22	Lundi	fb	S. Paulin, évêque et confesseur.
23	Mardi	fv	Vigile de la Nativité de S. Jean-Baptiste.
24	Mer.	b	NATIVITE DE S. JEAN-BAPTISTE , 1 cl., avec octave.
25	Jedi	b	S. Guillaume, confesseur.
26	Vend.	r	SS. Jean et Paul, martyrs.
27	Sam.	fb	(<i>Vigile</i>). 4 ^e jour de l'octave de S. Jean-Baptiste. (<i>Jéne</i> remis à samedi 4 juillet.)

Les Quarante-Heures de la semaine

21 juin, Saint-Jean-Baptiste. — 22, Pointe-aux-Trembles. — 23, Saint-Georges. — 24, Saint-Damase, — 25, Sainte-Germaine. — 29, Saint-Prosper.

Son Excellence le Délégué apostolique à Québec

Au moment où nous mettons sous presse, jeudi matin, Son Excellence Mgr D. Sbarretti, Délégué apostolique au Canada, arrive à Québec.

La *Semaine religieuse* présente à Son Excellence ses respectueux hommages, et fait des vœux pour que son séjour à Québec lui soit agréable.

La réputation de l'illustre personnage l'aura précédé de beaucoup en ce diocèse. Sa carrière remarquable, ses heureuses qualités, ses vertus éminentes nous sont déjà bien connues.

Ce matin même, le clergé aura l'honneur de rencontrer, à l'Archevêché, le représentant de N. S. P. le Pape.

Le centenaire de Nicolet

Le 10 juin, le séminaire de Nicolet a célébré très solennellement la date de son centenaire. De toutes les provinces du Canada comme des divers Etats de la République voisine, ses fils sont accourus pour prendre part à la joie de l'*Alma Mater*.

Soit par les comptes rendus des journaux, soit par le témoignage de plusieurs assistants, nous avons appris combien ces fêtes ont été belles, et consolantes pour la patrie comme pour l'Eglise. Car, si l'Eglise canadienne peut se réjouir et rendre grâces à Dieu lorsqu'elle voit reconnaître aussi hautement les services qu'elle a rendus au pays, et qui sont tels que rien ne s'est fait ici de grand et de durable sans son initiative ou du moins sa participation très considérable, la patrie canadienne-française peut être fière, pour sa part, de la riche couronne de collèges classiques qu'elle possède et qui lui donnent un rang distingué, pour ne pas dire supérieur, dans le domaine intellectuel de ce continent. A Nicolet, en effet, comme l'an dernier à Québec, et comme il s'est fait dans toutes nos grandes réunions nationales, nos chefs religieux et nos chefs civils ont parlé à l'âme canadienne le langage de la plus haute éloquence. A ce point de vue, on nous dit de tous côtés que la fête oratoire donnée, à Nicolet, par NN. SS. les archevêques et évêques a

été incomparable. Si nos collègues avaient encore besoin de prouver leur efficacité, voilà au moins un champ où ils peuvent montrer de splendides moissons !

L'archidiocèse de Québec a pris la part qu'il devait aux fêtes de Nicolet, grâce à la présence de Mgr l'Archevêque. Comment le successeur de Mgr Plessis sur le siège de Québec ne serait-il pas aller saluer et bénir ce collège fondé, un siècle auparavant, par son illustre prédécesseur, et qui brilla d'un bel éclat parmi toutes nos institutions d'enseignement ?

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque :

M. l'abbé M. Destroimaisons a été nommé vicaire à Fraser-ville ;

M. l'abbé J. Rémillard a été nommé vicaire à Saint-Frédéric (Beauce).

— L'autorité ecclésiastique a décidé d'ériger une nouvelle paroisse, sous le nom de Notre-Dame du Sacré-Cœur. On s'apprête à construire une église dans cette nouvelle paroisse, dont le territoire se formera aux dépens de Sainte-Croix et de Saint-Flavien, et probablement aussi d'un certain nombre d'établissements de Saint-Apollinaire.

— Le 9 juin, nous avons le plaisir d'assister, en compagnie de plusieurs ecclésiastiques et d'un certain nombre de parents des élèves, à une audition de musique au couvent de la Congrégation Notre-Dame, à Saint-Roch de Québec. Ces deux heures-là furent délicieuses, tant il y avait de variété dans ce programme de musique vocale et de musique instrumentale. Nous entendîmes de la musique d'une foule d'auteurs, exécutée par des artistes de tous les degrés, depuis la *petite* de neuf ans jusqu'à la *grande* de dix-sept ou dix-huit. S'il est vrai que « la musique adoucit les mœurs, » il y a en réserve de beaux jours pour la paroisse de Saint-Roch.

— Dimanche dernier, ce fut la Procession du Saint Sacrement dans toutes les paroisses. On ne s'habitue pas à la grandeur de ce spectacle religieux, — pas plus que l'on ne s'habitue

à une cérémonie de première communion. Penser que c'est le Dieu Tout-Puissant, le Maître souverain de la terre et des cieux, qui condescend ainsi à parcourir les rues de nos villes et de nos villages, pour répandre partout ses bénédictions ! Et dans notre pays, où la foi est si générale, qu'il est beau de voir le profond recueillement des foules qui font escorte à Notre-Seigneur, ou qui assistent tête nue et à genoux au passage du Saint Sacrement ! — Hélas ! une distraction pénible nous venait parfois à l'esprit au milieu de ces consolantes manifestations de foi et de piété. « Si, au lieu de parcourir ainsi les rues de Québec, ce cortège pieux passait à travers Paris, vingt fois déjà les rangs de la Procession auraient été rompus par les impies, le sang aurait coulé déjà, et l'hôpital comme la prison aurait de nouveaux pensionnaires. »

Nous devons bien des actions de grâces au Ciel pour la conservation intégrale des pratiques chrétiennes au milieu de nous.

— Monseigneur l'Archevêque interrompra la visite pastorale, la semaine prochaine, pour prendre part au cinquante-naire du collège de Lévis, et au dévoilement de la statue de Mgr Bourget à Montréal.

Une méprise originale

De temps à autre, quelque abonné nous informe qu'il a reçu, au lieu des 16 pages de la *Semaine religieuse*, un nombre plus ou moins grand de « couvertures » de la revue, encartées les unes dans les autres. On comprend à merveille que ces méprises sont tout accidentelles ; et nous serions bien en peine d'expliquer comment elles peuvent se produire. Mais l'important, c'est assurément d'en diminuer la possibilité, sinon de la détruire entièrement. Aussi, nous nous déciderons probablement, advenant la fin du volume en cours de publication, à reprendre la couverture en papier de couleur qui revêtait il y a quelques années la *Semaine religieuse*.

Quand tu es seul, songe à tes défauts ; quand tu es en compagnie, oublie ceux des autres.

RÉSULTAT

Résultat

M. I'

1^{er} Prix : C
2^{ème} " "
Les couvent
parément et ix

Prix : Couv
Les couvent
part.

1^{er} Prix : C
2^{ème} " "
L'Académie

1^{er} Prix : C
2^{ème} " "
L'Académie
Les élèves
par les Serva
par les Sœurs
concours.

Le concours
line, compren
une narration.
tion des comp
concours pour l
à savoir, que, d
pas les quatre-

Résultat du concours littéraire annuel donné par
 M. l'Inspecteur ecclésiastique aux élèves
 du Cours supérieur des couvents
 du diocèse de Québec

—o—
 CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

1^{er} Prix : Couvent de Saint-Romuald.

2^{ème} „ „ de Sainte-Croix.

Les couvents de Bellevue et de Saint-Roch ont concouru séparément et individuellement.

CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE

Prix : Couvent de Saint-Michel.

Les couvents de Sillery et de Lauzon ont eu un concours à part.

COUVENTS DES SŒURS DE LA CHARITÉ

1^{er} Prix : Couvent de Saint-Joseph (Beauce).

2^{ème} „ „ de Deschambault.

L'Académie de Québec a concouru séparément.

COUVENTS DU BON-PASTEUR

1^{er} Prix : Couvent de Charlesbourg.

2^{ème} „ „ de Saint-Sylvestre.

L'Académie Saint-Louis a concouru séparément.

Les élèves du couvent de Saint-Ephrem (Beauce), dirigé par les Servantes de Marie, et du couvent de Saint-Casimir, par les Sœurs de la Providence, ont également prix part à ce concours.

Le concours pour le prix Baillairgé, au couvent des Ursuline, comprend une double épreuve littéraire, une lettre et une narration. — Le règlement sévère qui préside à la correction des compositions de ce concours rappelle celui de l'ancien concours pour le prix du Prince de Galles à l'Université Laval, à savoir, que, dans le cas où la plus haute concurrente n'obtient pas les quatre-cinquièmes du maximum des points, la somme

(intérêt) de *vingt piastres*, destinée à l'achat de la croix d'or retourne et s'ajoute au capital. Cette année il n'a manqué que cinq dixièmes de point à la première pour décrocher le prix.

M. l'Inspecteur a constaté, dans la plupart des couvents, un zèle fort louable pour l'épuration et la réforme du langage. Il a été heureux de seconder et de stimuler cette ardeur salutaire par l'offrande de prix spéciaux, destinés à récompenser les élèves qui, en conversation et en classe, commettraient le moins de solécismes et de barbarismes.— La correction du langage se faisant d'après la méthode mutuelle, par une surveillance réciproque qui impose comme première condition la vigilance sur soi-même, a le double avantage d'entretenir l'émulation et de soulever mainte discussion sur les règles de la grammaire et de la prononciation. X.

Revue générale

Quelques-uns de nos journaux français ont affirmé au cours d'une polémique, voilà plusieurs semaines, qu'il y a bien 30,000 de nos compatriotes adeptes du protestantisme.

Le même chiffre de 30,000 Canadiens-Français protestants a été répété, sur la foi de ces journaux, dans une réunion de ministres du culte protestant qui s'est tenue à Québec dans la semaine précédente.*

Eh bien, nous voudrions savoir sur quelles statistiques on s'appuie pour prétendre que 30,000 des nôtres appartiennent aux églises hérétiques.

Pour nous, nous serions étonné d'apprendre qu'il y eût seulement 5,000 Canadiens-Français en dehors de l'Eglise catholique sur les trois millions que nous sommes en Amérique.

Nous lisons dernièrement ce qui suit dans un journal de Paris, à la suite d'un compte rendu de la fête annuelle de Jeanne d'Arc :

« A propos de Notre-Dame, on sait que cette basilique sera désormais éclairée à l'électricité. Une pareille réforme sera diversement appréciée dans le public. En ce qui concerne le dogme, rien, c'est

bier
Mai
con
re
ving
c'en
I
por
rest
éler
T
opff
Dar
F
mê
nou
ble
d'O
tior
cha
tur
loir
che
Et
re v
F
noir
ces
bou
égli
long
retr
l'in
qu'
cou
por
de-
fon
noir

bien certain, ne s'oppose à ce que soit adopté ce mode d'éclairage. Mais d'aucuns penseront qu'on pouvait le réserver aux églises d'une construction plus moderne que notre église métropolitaine.

« Notre-Dame est du plus pur gothique ; lui imposer l'électricité du vingtième siècle, si ce n'est pas une hérésie au regard de la religion, c'en est une certainement au point de vue de l'art. »

La question du « plus pur gothique » ne nous paraît pas importer beaucoup en cette matière d'éclairage. Le pur gothique restera toujours pur gothique, qu'il soit illuminé par l'ampoule électrique ou par la chandelle.

Nous sommes d'avis que le confrère parisien serait moins opposé à un système moderne d'éclairer la basilique de Notre-Dame de Paris, s'il lui était arrivé là, la même aventure qu'à nous.

En effet, certain dimanche de mai 1900, nous assistions à la même fête annuelle de Jeanne d'Arc, à Notre-Dame de Paris, et nous eûmes le bonheur d'entendre le panégyrique de la Vénérable prononcé par l'admirable orateur qu'est Mgr Touchet, évêque d'Orléans. Mais notre joie fut un peu gâtée par deux constatations qui nous stupéfièrent. D'abord, la nef était remplie de chaises les moins artistiques du monde : des chaises sans peinture et à fond de paille, qui ne rappelaient même que de bien loin celles du même genre que nous avons pu voir autrefois chez de pauvres familles de nos campagnes les plus reculées ! Et cela, c'était dans la première église de France, et la première ville de l'Europe !

Et puis, comme il faisait sombre entre ces murs de pierre noircie par les siècles, on avait allumé les *lustres* de la nef. Or, ces *lustres*, c'étaient de ces « machines » à plusieurs rangs de bougies, telles que l'on en voyait suspendues aux voûtes de nos églises rurales, avant l'éclairage au pétrole, c'est-à-dire il y a longtemps déjà. C'était bien à Notre-Dame de Paris que nous retrouvions ces vestiges des âges géologiques ! Mais le pire de l'incident, c'est qu'il nous arriva de ne pouvoir nous placer qu'au-dessous de l'un de ces *lustres*, lequel, sous la poussée des courants d'air produits par la fréquente ouverture des grandes portes de la basilique, ne manqua pas de se mettre à osciller de-ci de-là, ce qui eut pour effet d'occasionner une pluie de cire fondue, qui mit en bel état, on l'imagine bien, et notre habit noir et les amples manteaux noirs de quelques Frères des Eco-

les chrétiennes que nous avons pour voisins. Et voilà comment, par un beau dimanche, nous eûmes à nous promener dans les rues de Paris avec un vêtement noir constellé de taches capricieusement variées de cire blanche.

De pareils faits en disent long sur la manière dont on entend, en Europe, les détails pratiques de la vie!

En tout cas, aucun de nos lecteurs d'Amérique n'aura l'idée de verser des larmes, au nom de l'art, parce qu'enfin l'on va établir à Notre-Dame de Paris un système convenable d'éclairage.

Cependant, *paulo majora canamus*.

La récente visite de l'empereur d'Allemagne à N. S. P. le Pape, surtout dans les conditions où elle s'est faite, a suscité en Europe le plus vif intérêt. Nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'un des articles de la presse européenne qui a été le plus remarqué, au sujet de cette importante démarche de l'empereur Guillaume. Cet article, intitulé *Le Kaiser à Rome*, a paru le 2 mai dans *l'Événement*, journal semi-ministériel de Paris. Nous attirons surtout l'attention sur la fin de cet écrit, où il est question du rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Personne ne peut affirmer qu'il ne se passera pas en effet quelque chose dans le sens indiqué par le journal en question. Voici, en partie du moins, cet article très suggestif, comme on dit aujourd'hui :

Le successeur de notre vainqueur, l'empereur d'Allemagne, va visiter à son tour la capitale du monde ancien, la capitale du monde catholique. Et ce n'est pas le Quirinal, c'est le Vatican qui semble être le but du déplacement du Kaiser. Si l'on peut encore paraître l'ignorer à Paris, tout le monde l'a compris à Rome et à Berlin.

Entouré d'officiers superbes, suivi d'une escorte de cinquante cavaliers géants, revêtu de ses uniformes chamarrés, insignes de sa puissance, l'empereur Guillaume II semble choisir le moment où la politique de notre ministère actuel est en guerre ouverte avec les congrégations pour se rapprocher, grandiose et théâtral, de celui dont les mains vieilles et la pensée toujours robuste conduisent les destinées du monde catholique.

C
tiq
ses
dev
taq
à lu
ver
catl
puis
L
n'a
cavi
ter
mag
Q
Cha
"
suis
test
C
jubi
d'Al
en s
C
mag
thol
blon
mes
...
C
liqu
lerie
reur
inté
assu
L
gear
relig
Pap

Chaque fois que la France oublie, dans un de ses actes politiques, qu'elle est la fille aînée de l'Eglise, que les croyances de ses habitants, que les intérêts de la politique extérieure devraient la porter à défendre le catholicisme, au lieu de l'attaquer, l'empereur d'Allemagne saisit au vol l'occasion d'attirer à lui une parcelle de cette suprématie spirituelle que nos gouvernants semblent vouloir abandonner, et il donne au monde catholique un témoignage nouveau de sa sympathie et de sa puissance.

Les chefs de son armée sont, en cela, d'accord avec lui. On n'a pas oublié le discours prononcé l'an passé par le général de cavalerie von Loë, à son retour de Rome, où il était allé présenter au Pape Léon XIII les respectueux hommages de l'Allemagne catholique.

Quelques jours après, l'Empereur lui-même disait, à Aix-la-Chapelle :

« Il faut bien que l'on sache, et je me plais à répéter que je suis le « protecteur » de nos deux religions catholique et protestante. »

Ces jours derniers, précisément, le jour de la clôture du jubilé pontifical de Léon XIII, toutes les villes catholiques d'Allemagne ont reçu l'ordre de se pavaiser et de s'illuminer en signe de réjouissance.

Chacun de ces faits montre le désir qu'a l'empereur d'Allemagne, quoique luthérien, de faire des avances au monde catholique. Et nous, nation catholique par excellence, nous semblons prendre à tâche de renier ce titre de grandeur par des mesures vexatoires, antilibérales et inutiles.

.....

Cependant l'Allemagne ne compte que 25 millions de catholiques sur plus de 65 millions d'habitants. Et, malgré les criaileries des politiciens protestants, juifs et francs-maçons, l'empereur Guillaume poursuit son but de politique protectrice des intérêts catholiques, parce qu'il a compris que cette protection assurerait la fortune nationale de l'Allemagne.

Les catholiques allemands sont pourtant autrement intransigeants que les catholiques français en matière de dogme et de religion. Ce n'est pas seulement la puissance spirituelle du Pape qu'ils désirent voir s'étendre sur le monde, c'est aussi sa

puissance temporelle telle qu'elle était aux siècles passés, et leur empereur semble vouloir favoriser ce rêve de la minorité de ses sujets, par sa conduite et par ses actes, car il a compris que l'Allemagne n'aurait qu'à y gagner.

Jusqu'ici le Pape a conservé son amour à la fille aînée de l'Eglise, à la France, malgré les attaques de ses représentants. Il a fermé l'oreille aux avances du kaiser sollicitant notre place comme protecteur des intérêts mondiaux de la religion catholique; mais lorsque les vicaires généraux, délégués par l'archevêque de Paris, se présentèrent récemment auprès de lui, le Pape, d'une voix énergique, leur cria: « Votre gouvernement veut m'imposer comme évêques des prêtres indignes... Jamais je ne céderai! »

Cependant, qu'elle est grave cette dernière parole du Pape, presque à la veille de la visite de l'empereur d'Allemagne. C'est à la fois une menace et une mise en demeure, et si la France ne veut pas l'entendre, l'Europe, elle, l'a entendue et comprise.

Elle comporte comme conséquence un état de guerre ouverte entre le Pape et le gouvernement français. Car la coupe d'amertume est pleine. Une goutte de plus peut la faire déborder. Il serait temps qu'on y réfléchisse en France, et qu'on ouvre enfin les yeux sur cette situation si grave pour notre pays.

L'abandon de la protection des catholiques par la France, soit en Orient, soit en Chine, cette protection accordée à l'empereur d'Allemagne, qui n'attend que le moment opportun pour la demander au Pape sur son plateau d'or et d'argent, ce serait la fin de notre puissance extérieure, et Dieu veuille que ce ne soit pas aussi la fin de tout, *finis Gallie!*

Personne ne peut avoir la prétention de présumer les concessions que pourrait faire le Saint-Siège si le problème de la restauration du pouvoir temporel se posait, mais les projets prêtés à l'Empereur ne paraissent pas invraisemblables.

Or, on le sait, les catholiques allemands apportent dans leurs revendications religieuses une ténacité irréductible.

Et, à chacun de leurs Congrès, nous les entendons réclamer le rétablissement du pouvoir temporel.

L'empereur Guillaume songerait à leur donner satisfaction en proposant le rétablissement, par voie d'entente internationale, d'une souveraineté pontificale.

O
rive
can
cipa
part
E
l'An
E
E
rens
moi
plus
néce

L'

Le
Colon
subsi
ment
publi

E

605.

la d

s'il

dou

l'an

un

conc

vinc

tale

com

de l

paie

\$2.

vinc

nem

avec

On donnerait au Saint-Siège une bande de territoire sur la rive gauche du Tibre, mettant en libre communication le Vatican avec le port de Civita-Vecchia. Ce territoire érigé en principauté pontificale serait placé sous la protection des puissances participant au rétablissement du pouvoir temporel.

Et quelles seraient ces puissances ? L'Allemagne d'abord, l'Angleterre, puis l'Autriche, la Russie et les Etats-Unis.

Et l'Italie, dira-t-on ? Evidemment, elle n'aura qu'à s'incliner.

Encore une fois, nous n'enregistrons ces bruits qu'à titre de renseignement. S'ils ne sont pas fondés, ils prouvent tout au moins que la situation faite à la Papauté apparaît de plus en plus comme inconciliable avec les besoins de l'Eglise et que la nécessité d'une solution s'impose.

L'éducation et l'augmentation de la subvention fédérale

Le 18 mai, l'honorable M. Gouin, ministre des Travaux publics et de la Colonisation, donnait à Montréal une conférence sur la nécessité d'augmenter le subside annuel fourni aux provinces par le gouvernement d'Ottawa. Voici comment l'orateur a démontré sa thèse au point de vue particulier de l'instruction publique :

En 1867, nous n'avons dépensé pour l'éducation que \$ 275, 605. 27, soit à peu près 25 cents par tête d'habitant ; en 1901, la dépense s'est élevée à \$ 465, 689. 68, ou 28 cents par tête, et s'il n'en avait tenu qu'à notre volonté, elle se serait élevée au double de ce montant. Dans l'Ontario, le budget scolaire a été l'an dernier de \$ 782, 193, soit de 35 cents environ par tête, ou un cinquième de plus que dans notre province. On pourrait en conclure à première vue que nous sommes en arrière de la province anglaise sous le rapport de l'éducation : un éducateur de talent, M. J.-C. Magnan, soutient, chiffres en mains, qu'en tenant compte des contributions directes des parents et de la valeur de l'enseignement congréganiste, chaque habitant de Québec paie \$ 3. 42 pour l'éducation, et chaque habitant de l'Ontario, \$ 2. 21. A la décentralisation judiciaire en vigueur dans la province anglaise, nous pourrions donc opposer, auprès du gouvernement fédéral, notre décentralisation scolaire, si en harmonie avec l'esprit de notre population ; la part du gouvernement

dans le soutien de l'école est réduite à son minimum. Et malgré cela, par le seul fait de l'accroissement de notre population et d'une légère augmentation des octrois aux municipalités, notre budget scolaire a augmenté de près de \$ 190,000 en trente-trois ans. Au moins, notre système scolaire approche-t-il aujourd'hui de la perfection ? Lisons les conclusions du dernier rapport du surintendant de l'Instruction publique :

« Je termine en disant que les progrès qu'il importe de réaliser le plus promptement seraient :

1° La fondation de nouvelles écoles normales de filles pour les catholiques ;

2° La fondation d'écoles techniques pour la formation de ceux qui se destinent à l'industrie ;

3° L'augmentation de la subvention aux écoles publiques ;

4° La création d'une inspection plus complète des écoles en améliorant la condition des inspecteurs d'écoles ;

5° La distribution gratuite aux écoles primaires d'une carte de la Puissance du Canada ;

6° La distribution gratuite aux mêmes écoles d'un tableau synoptique de l'histoire du Canada.»

Dernièrement aussi, un journaliste, qui a pendant plusieurs années fait partie du gouvernement fédéral, nous adjurait de fonder au plus tôt une école forestière et des écoles techniques. Et, détail curieux, ce journaliste est, de toute la presse canadienne-française, celui qui nous reproche le plus violemment de faire honneur à nos affaires avec les seuls moyens à notre disposition, et le seul qui combatte l'augmentation des subventions fédérales aux provinces.

Sait-on quelle augmentation apporterait à notre budget scolaire toutes les fondations et toutes ces réformes demandées par le surintendant de l'Instruction publique ? Une augmentation de 100 p. c. Où prendrons-nous l'argent pour y faire face ? Nous le demandons aux adversaires de l'augmentation des subventions fédérales. Tous les gouvernements qui se sont succédé à la tête de la province depuis 1867 ont eu à cœur l'avancement de l'éducation. Graduellement, de 1871 à 1891, au prix des plus grands sacrifices, nous avons réduit de 35.93 p. c. à 29.64 p. c. la proportion des illettrés par rapport à la population totale, soit, en 20 ans, une diminution de 6.29 p. c.

Le r
de le
tué.
retire
de la
l'espr
pelle
d'imp
toute
n'en c
Le pc
Saint
livrer
front
les vo
ble, r
mend
cerve

L'é
Fran
LE
voit c
L'é
vous
sible
LE
L'é
œil, v
au pl

(1) N
crivain
qui int
n'adme

Le recensement de 1901 fera voir que durant la dernière décade le progrès intellectuel de notre province s'est encore accentué. Nous sommes fiers de ces résultats, et Dieu nous garde de retirer à nos écoles l'encouragement gouvernemental à cause de la modicité de nos ressources. Mais n'est-il jamais venu à l'esprit des hommes publics d'Ottawa, quand ils remuaient à la pelle les millions entassés dans leur caisse par notre système d'impôts indirects, ne leur est-il jamais venu à l'esprit que, de toutes les fonctions distribuées par la constitution de 1867, il n'en est pas de plus importante que celle d'instruire le peuple ? Le pouvoir fédéral verra-t-il qu'il aura beau creuser la voie du Saint-Laurent de son embonchure jusqu'aux grands lacs pour livrer pas-ages aux plus gros vaisseaux, couvrir de soldats la frontière, peupler les solitudes de l'Ouest, relier par de nouvelles voies ferrées les deux océans, il n'aura rien de fait de durable, rien de décisif, pour la grandeur du pays, s'il réduit à la mendicité les gouvernements qui tiennent en leurs mains les cerveaux et les cœurs des générations nouvelles ?

N'en faut plus ! Mais qu'on nous les laisse ! (1)

L'ÉTRANGER. — Alors, si je comprends bien, vous avez en France deux sortes d'associations ?

LE MINISTRE. — Vous l'avez dit : celles que le gouvernement voit d'un bon œil et celles qu'il voit d'un mauvais œil.

L'ÉTRANGER. — Pour celles que vous voyez d'un bon œil, vous devez souhaiter qu'elles aient le plus de membres possible ?

LE MINISTRE. — Naturellement.

L'ÉTRANGER. — Pour celles que vous voyez d'un mauvais œil, votre vœu doit être de les voir se raréfier et disparaître au plus tôt ?

(1) Nous reproduisons de la *Croix* (Paris) cette charge très amusante, où l'écrivain met bien en relief l'absurde manière de faire du gouvernement français, qui interdit aux gens d'être Jésuites, Dominicains, etc., et qui en même temps n'admet pas qu'ils cessent de l'être. RÉD.

LE MINISTRE. — Cela va de soi.

L'ÉTRANGER. — Que pensez-vous de la Société protectrice des animaux ?

LE MINISTRE. — Bon, très bon ; à encourager.

L'ÉTRANGER. — Y a-t-il quelquefois des membres de cette Société qui s'en vont, qui démissionnent ?

LE MINISTRE. — Dame, ça arrive.

L'ÉTRANGER. — Vous ne faites rien pour les en empêcher ?

LE MINISTRE. — Ah ça, mais ! Que voulez-vous que nous fassions ? Dans un pays libre, vous ne voulez pas pourtant que nous forçons les gens à protéger les animaux malgré eux.

L'ÉTRANGER. — Quand un membre de la Société protectrice dit à ses collègues : « Bonsoir, je m'en vais, » il perd donc sa qualité de membre ?

LE MINISTRE. — Comment voulez-vous qu'il en soit différemment ? Du reste, même sans rien dire, il lui suffit de ne pas payer sa cotisation.

L'ÉTRANGER. — Et quand un congréganiste donne sa démission, lui aussi ?

LE MINISTRE. — Ah ! permettez ! Nous ne sommes plus dans le même cas. Les protecteurs des animaux, nous voulons qu'il y en ait le plus possible ; donc nous ne faisons rien pour retenir ceux qui démissionnent. Mais, des congréganistes, nous déclarons bien haut que nous n'en voulons plus du tout ; c'est pourquoi, lorsqu'un congréganiste veut quitter sa Congrégation, nous le prenons par le bras, et nous le ramenons en lui disant : « Tu y es, mon gaillard, restes-y. »

L'ÉTRANGER. — Et s'il ne veut pas ?

LE MINISTRE. — Comment ! s'il ne veut pas ! Mais de quel droit ne le voudrait-il pas ? Ce serait un peu fort qu'un Jésuite eût la fantaisie de ne plus être Jésuite ! Il ne manquerait plus que cet esprit d'indépendance ! Dans ces sociétés-là, voyez-vous, on a beau démissionner et ne plus payer sa cotisation, on est toujours membre titulaire, et nous y veillons !

L'ÉTRANGER. — Pourtant, vous supprimez les Congrégations.

LE MINISTRE. — Parfaitement, mais pas les congréganistes. Suivez bien mon raisonnement : être congréganiste, c'est appartenir à une Congrégation ; or, la Congrégation est dissoute ; donc la qualité de congréganiste ne se perd pas.

L'É
plus c
LE
ne co
du m
tes p
rions
ble. I
sition
grand
des r
ne le
rées s
l'honr
à l'an

—
De rei
Theol
sitate
biblio
Le
pied q
moins
Le
code d
Ces
gent t
plus,
Saint,
curer
Tou
den c
possib

L'ÉTRANGER. — Vous disiez pourtant : « Plus de Jésuites ! plus de Capucins ! plus d'Assomptionistes ! »

LE MINISTRE. — On voit bien que vous êtes étranger. Vous ne connaissez pas les finesses de la langue, ni les divers sens du mot *plus*. Étant donné que nous prenons les congréganistes pour têtes de Turcs, il est élémentaire que nous dési- rions parquer dans cette catégorie le plus d'adversaires possible. Plus il y en aura, plus on pourra taper, confisquer, perquisitionner, faire son beurre. C'est pourquoi nous ne voyons pas grand inconvénient, au fond, à ce que les religieux forment des rovinces ; mais quant à perdre des frères, ça, jamais ! Nous ne le souffrirons pas. Nous ramènerons plutôt les brebis égarées sur nos épaules, s'il le faut ! A part cela, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, nous travaillons de toutes nos forces à l'anéantissement des Congrégations.

DIÉGO.

Bibliographie

— *Compendium Juris Canonici ad usum cleri canadensis. De rebus, Judiciis et Pœnis. Auctore Jos. N. Gignac, Sacrae Theologiae et Juris Canonici doctore et professore in Universitate Lavallensi. Vol. in-8, pp. 520. Quebeci, J. P. Garneau, bibliopola. Ex typographia S. A. Demers. 1903.*

Le droit canonique ne peut, il est vrai, être mis sur le même pied que la théologie dogmatique ou morale. Mais il n'en a pas moins une importance qu'il serait insensé de lui dénier.

Le droit canonique, en effet, n'est pas autre chose que le code des lois de l'Eglise.

Ces lois, — nous n'avons pas besoin de le démontrer, — obligent tous les membres qui appartiennent à cette Eglise. Bien plus, comme elle ne cesse jamais d'être assistée par l'Esprit-Saint, ce qu'elle décrète est toujours sage et de nature à procurer son bien et celui de ses enfants.

Tous sont donc tenus d'observer ses lois et, par conséquent, d'en connaître le texte et d'en pénétrer l'esprit, autant que possible.

Si cette connaissance fait défaut, le respect des droits de chacun est beaucoup plus difficile et laisse souvent à désirer. Pratiquement, l'arbitraire, même le mieux intentionné, ne vaut pas grand chose. *Humanum est errare*, est un fait que l'expérience ne cesse de confirmer. C'est pourquoi, gouvernés et gouvernants auront toujours besoin d'être protégés contre les faiblesses de la nature humaine.

On peut dire, sans incriminer personne, que l'étude du droit canonique n'a pas été suffisamment cultivée dans le passé. Ils sont nombreux parmi nous, avouons-le humblement, ceux dont les connaissances sur cette matière sont superficielles ou presque nulles. C'est peut-être ce qui a fait dire à Son Excellence le Délégué apostolique que l'ouvrage qui nous occupe « répond à un besoin pressant du pays. »

Quoiqu'il en soit, dorénavant il sera difficile de plaider non coupable. L'enseignement du droit canonique se généralise, son utilité est mieux comprise, et le manuel de M. l'abbé Gignac est éminemment propre à en faciliter l'étude.

Les ouvrages de droit canonique ne manquent pas, sans doute, et il a toujours été possible d'étudier cette science. Mais les manuels bien faits sont rares, et nous avons le désavantage de n'en posséder aucun adapté aux lois et aux coutumes de notre pays. Grâce à M. l'abbé Gignac, cette lacune est maintenant comblée, et il a droit aux félicitations et à la reconnaissance du clergé particulièrement.

Lorsque le premier volume de son *Compendium Juris Canonici* est paru, nous l'avons signalé aux lecteurs de la *Semaine religieuse* de Québec, livraison du 10 août 1901. Le volume qui vient de paraître fait honneur à l'auteur, tout comme le premier, se distingue par le même ensemble de qualités, et mérite les mêmes éloges. Il a donc sa place marquée dans la bibliothèque de toute personne instruite.

D. GOSSELIN, ptre.

— *Edifices religieux érigés dans la province de Québec sous la domination française.* Par Horace Têtu. Québec, 1903. Prix, 10 cts, chez l'auteur, et à la Librairie J.-P. Gagnon.

Cette petite brochure plaira à tous ceux qui s'intéressent aux détails de notre histoire. Ils seront surpris, à coup sûr, de voir qu'il existe encore, en diverses localités du pays, autant d'édifices construits « du temps des Français. »

ON DEMANDE le N° 37 du volume XIV de la *Semaine religieuse*. L'adresser à M. l'abbé Th. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.